



**Stratégie de développement
durable du Bureau du
vérificateur général**
2003-2006



Bureau du vérificateur général du Canada
Office of the Auditor General of Canada

Dans le présent document, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

La stratégie est également diffusée sur notre site Web à www.oag-bvg.gc.ca.

Pour obtenir des exemplaires de ce document et d'autres publications du Bureau du vérificateur général, adressez-vous au :

Bureau du vérificateur général du Canada
240, rue Sparks, arrêt 10-1
Ottawa (Ontario)
K1A 0G6

Téléphone : (613) 952-0213, poste 5000, ou 1 888 761-5953
Télécopieur : (613) 954-0696
Courriel : distribution@oag-bvg.gc.ca

This document is also available in English.

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada 2004
N° de catalogue FA3-42/2004F
ISBN 0-662-75669-X



Table des matières

Message de la vérificatrice générale	1
Résumé	2
Introduction	3
Notre point de vue sur le développement durable et les stratégies	3
Qui devrait lire cette stratégie?	4
Nos activités, nos produits et les résultats que nous comptons atteindre	4
Le rôle important de la commissaire à l'environnement et au développement durable	5
Comment nous faisons la promotion du développement durable	5
Le rôle de notre stratégie de développement durable	8
Nos priorités en matière de développement durable pour 2003-2006	10
Améliorer notre façon de prendre en compte l'incidence environnementale des dépenses	11
Appliquer une approche plus structurée de prise en compte des risques pour l'environnement	11
Promouvoir des stratégies améliorées de développement durable au sein des ministères	12
Faire connaître notre rôle et nos travaux	12
Promouvoir la mise en œuvre des engagements internationaux du gouvernement fédéral	13
Changements depuis notre dernière stratégie	14
Poursuivre sur la lancée du développement durable	16
Annexes	
A Résumé du rôle et des travaux du Bureau	17
B Nos rapports sur les questions liées à l'environnement et au développement durable, de 2001 à 2003	19
C Comment nous produisons des changements positifs — notre chaîne de résultats	20
D Faire évoluer les pratiques de développement durable sur la scène internationale — Le Groupe de travail sur la vérification environnementale	21
E Résumé du plan d'action de 2003-2006 du Bureau	22

Stratégie de développement durable du Bureau du vérificateur général

2003-2006



Message de la vérificatrice générale

Notre bureau joue un rôle important en contribuant à faire en sorte que les politiques, programmes et activités du gouvernement fédéral favorisent le développement durable. Les modifications apportées à la *Loi sur le vérificateur général* en 1995 ont élargi notre mandat afin d'y inclure les questions liées à l'environnement et au développement durable et d'établir au Bureau le poste de commissaire à l'environnement et au développement durable.

Nous faisons rapport à la Chambre des communes de la mesure dans laquelle les ministères ont atteint les objectifs fixés dans leur stratégie de développement durable et leurs plans d'action. Nous signalons également d'autres questions liées à l'environnement et au développement durable qui, à notre avis, doivent être portées à l'attention de la Chambre des communes.

Je pense que nous avons fait des progrès dans l'exercice de notre mandat. Par contre, je pense que nous pouvons faire encore mieux, compte tenu de l'expérience que nous avons acquise au cours des huit dernières années. La présente stratégie, qui a été mise à jour, explique la façon dont nous nous y prendrons et la façon dont nous mesurerons notre réussite.

Nous vérifions la plupart des secteurs d'activité du gouvernement du Canada. Nous sommes donc bien placés pour dire aux parlementaires et aux Canadiens si les ministères et organismes tiennent dûment compte des conséquences de leurs activités sur le plan environnemental. De plus, nous formulons des recommandations afin que ces derniers améliorent leur rendement. C'est en cela que nous pouvons jouer le rôle le plus influent au regard des perspectives de développement durable pour le Canada.

Comme pour nos précédentes stratégies, nous nous attacherons à nous assurer que les conséquences des activités du gouvernement fédéral sur l'environnement sont prises en compte au moment de la planification et de l'exécution de nos travaux de vérification et au moment de préparer le rapport. Bien que cet objectif n'ait pas changé, nous prévoyons être plus systématiques dans nos efforts pour l'atteindre en fournissant à nos vérificateurs de meilleurs outils de travail.

J'ai bon espoir que ces améliorations et d'autres que nous comptons apporter nous permettront de mieux servir les parlementaires et tous les Canadiens lorsqu'ils demanderont au gouvernement de rendre compte de son rendement en matière de protection de l'environnement et de développement durable.

La vérificatrice générale du Canada,

A handwritten signature in dark ink that reads "Sheila Fraser". The signature is written in a cursive, slightly slanted style.

Sheila Fraser, FCA

Résumé

1. Au Bureau du vérificateur général, le développement durable tient une place essentielle dans notre travail. C'est un élément important de notre mandat, de notre plan stratégique global et de nos valeurs.
2. Les problèmes environnementaux et le développement non durable sont souvent liés à des lacunes de la prise de décisions et des pratiques de gestion. Des pratiques de prise de décisions et de gestion perfectionnées, assorties de stratégies de développement durable améliorées, sont indispensables si l'on veut s'assurer que le gouvernement fédéral contribue au développement durable.
3. Plusieurs institutions fédérales peuvent influencer la façon dont les décisions sont prises au sein du gouvernement fédéral et de la société. Dans le cadre de notre travail de vérification, nous fournissons de l'information objective sur les conséquences des activités du gouvernement fédéral sur l'environnement et le développement durable. Les parlementaires et la population s'en servent pour demander au gouvernement de rendre compte de son rendement. Le Bureau du vérificateur général encourage le gouvernement fédéral à tenir compte des incidences environnementales de ses dépenses. Pour ce faire, il signale les lacunes à cet égard et formule des recommandations.
4. Selon une revue de nos pratiques de vérification, il existe d'autres possibilités de renforcer notre méthode, en ce qui concerne la prise en compte des questions environnementales, et de promouvoir l'amélioration de la prise de décisions et des stratégies de développement durable dans les organisations fédérales que nous vérifions. Nous comptons axer nos efforts sur ces possibilités au cours des trois prochaines années.
5. La présente mise à jour de notre stratégie de développement durable de 2000-2003 cible les changements que nous apporterons à notre stratégie et à nos pratiques de vérification, la façon dont ces changements favoriseront le développement durable et la façon dont nous mesurerons notre réussite.
6. Notre mise à jour traduit notre engagement à donner l'exemple et à intégrer davantage les considérations environnementales dans la planification et l'exécution de nos vérifications. Nous rendrons compte annuellement de nos progrès dans notre rapport sur le rendement, qui est déposé à la Chambre des communes.

Introduction

Notre point de vue sur le développement durable et les stratégies

Le développement durable est un développement qui permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs.

7. Pour avancer dans la voie du développement durable, il faut une approche intégrée de la planification et de la prise de décisions. Par prise de décisions intégrée, on entend un processus grâce auquel on tient compte des conséquences possibles sur l'économie, la société et l'environnement avant de prendre les décisions importantes. Tous les conflits qui pourraient en découler sont traités de façon ouverte.

8. Pour favoriser le développement durable, il est utile de comprendre pourquoi le développement non durable se produit :

- Le développement non durable sur le plan environnemental tient souvent au fait que l'organisation n'a pas su évaluer ni gérer les risques écologiques. Cela peut se produire à plusieurs étapes — au moment de la planification, de l'exécution et de l'achèvement de ses principales activités.
- Le développement non durable sur le plan social reflète la même incapacité de l'organisation à évaluer et à gérer les conséquences sociales importantes.
- Le développement non durable sur le plan économique tient au fait que l'organisation n'a ni évalué ni géré les risques économiques.

Les activités non durables à l'égard de l'un de ces aspects peuvent entraîner des conditions non durables dans un autre de ces aspects ou dans les deux autres.

9. Une organisation soucieuse du développement durable doit être résolument décidée à adopter une approche intégrée de planification et de prise de décisions. Elle doit également examiner quels aspects de ses activités appuient ou pourraient appuyer le développement durable et lesquels, s'il en est, lui nuisent.

10. La stratégie de développement durable est le fruit d'une telle réflexion. Il s'agit d'un plan de l'organisation visant à renforcer les aspects de ses activités qui favorisent le développement durable et à corriger ceux qui ont un effet négatif. En outre, la stratégie reflète l'engagement de la direction à instaurer une prise de décisions intégrée dans les initiatives à venir.

11. Les organisations d'avant-garde ont une vision qui ne se limite pas à leur rôle traditionnel. Elles reconnaissent la valeur des partenariats et de la coopération pour l'atteinte du développement durable et cherchent des occasions d'élargir leur expertise et leurs compétences en travaillant avec d'autres pour produire des résultats positifs.

12. Les stratégies de développement durable visent à fournir des points de repère pour mesurer les progrès. Elles doivent être mises à jour au moins tous les trois ans dans le cadre d'un continuuel processus d'apprentissage et d'amélioration.

13. Nous avons élaboré notre stratégie de développement durable en tenant compte de tous ces éléments. Le processus a été utile en ce sens qu'il nous a

incités à trouver d'autres façons d'intégrer les considérations en matière d'environnement et de développement durable dans nos activités de vérification législative. De plus, il nous a aidés à comprendre les défis que doivent relever les organisations vérifiées lorsqu'elles élaborent et mettent en œuvre leur stratégie.

Qui devrait lire cette stratégie?

14. La stratégie de développement durable du Bureau s'adresse à quatre groupes principaux :

- les parlementaires, qui peuvent demander au gouvernement de rendre compte de ses décisions et de ses actions;
- nos employés, sur qui repose la réussite de cette stratégie et qui doivent donc la comprendre et comprendre leur rôle quant à l'atteinte des objectifs;
- les gestionnaires du gouvernement fédéral et le conseil d'administration des sociétés d'État, qui doivent prendre en compte les questions de développement durable et gérer les risques associés aux politiques, aux programmes et aux activités de leur organisation;
- la population canadienne, que les députés représentent et pour qui travaillent notre personnel et les fonctionnaires.

Nos activités, nos produits et les résultats que nous comptons atteindre

15. La principale tâche du Bureau est de vérifier les activités du gouvernement au nom du Parlement. Nous déterminons si ces activités ont été administrées de façon responsable, intègre et productive.

Les quatre « E »

Nos vérifications étaient jusqu'ici centrées sur les principes d'économie, d'efficacité et d'efficacités, communément appelés les trois « E ». Par suite des modifications apportées en 1995 à la *Loi sur le vérificateur général*, l'« environnement » est officiellement devenu le quatrième « E ».

Au cours d'une vérification, le vérificateur pose des questions comme celles-ci :

- L'argent a-t-il été dépensé en tenant dûment compte* de l'économie?
- L'argent a-t-il été dépensé en tenant dûment compte de l'efficacité?
- Des procédures ont-elles été établies pour mesurer l'efficacité des programmes et en rendre compte?
- L'argent a-t-il été dépensé en tenant dûment compte de l'incidence environnementale?

*Tenir dûment compte signifie que, dans son processus de décision, l'entité vérifiée prend en considération toutes les mesures raisonnables et appropriées.

16. Nous avons le vaste mandat de surveiller les activités des ministères et organismes fédéraux ainsi que des sociétés d'État et d'en faire rapport au Parlement et aux conseils d'administration. Nous examinons la conformité aux règlements établis et aux normes applicables; nous examinons également la mesure dans laquelle les organisations gouvernementales gèrent bien les risques, assurent les services à la population et atteignent les résultats escomptés.

Le Bureau n'établit ni règlements ni normes. Nous ne gérons pas la prestation des programmes et des services publics et nous n'avons pas directement le pouvoir d'obliger les autres parties à agir.

Le rôle important de la commissaire à l'environnement et au développement durable

17. La commissaire à l'environnement et au développement durable dirige un groupe de spécialistes de l'environnement et du développement durable et joue un rôle essentiel au nom du Bureau dans la promotion du développement durable.

18. La direction de la commissaire réalise la plupart des travaux de vérification du Bureau dans le domaine de l'environnement et du développement durable et fournit des conseils à cet égard aux autres directions du Bureau.

19. Le développement durable figure au premier plan de notre loi habilitante. La *Loi sur le vérificateur général* donne au Bureau un rôle précis qui l'oblige à inciter le gouvernement à tenir compte des questions environnementales et du développement durable par ses travaux de vérification. Plus particulièrement, la *Loi* exige que le Bureau surveille ce qui suit et en rende compte :

- les cas où on a dépensé de l'argent sans tenir compte de l'incidence environnementale de ces dépenses;
- la mesure dans laquelle les ministères et organismes fédéraux ont atteint les objectifs et mis en œuvre les plans décrits dans leur stratégie de développement durable (voir la liste à la page suivante);
- les réponses des ministres aux pétitions environnementales;
- les aspects, notamment environnementaux, du développement durable que la commissaire à l'environnement et au développement durable juge importants.

Le texte intégral de la *Loi sur le vérificateur général* se trouve sur notre site Web à l'adresse www.oag-bvg.gc.ca.

20. L'annexe A présente un résumé du rôle du Bureau, le rôle distinct de la commissaire ainsi que nos produits et notre personnel. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Bureau, consultez notre site Web à l'adresse www.oag-bvg.gc.ca.

Comment nous faisons la promotion du développement durable

21. Notre objectif est de produire des changements positifs en effectuant des vérifications et en communiquant les résultats. Les parlementaires et le public peuvent utiliser cette information pour examiner le rendement des organisations que nous vérifions et leur demander des comptes. Notre principale contribution au développement durable est donc l'influence que nos travaux de vérification et nos recommandations ont sur les actions des parties intéressées au sein et à l'extérieur du gouvernement fédéral.

22. Surtout par l'entremise de la commissaire à l'environnement et au développement durable, le Bureau a communiqué, au cours des trois dernières années, ses constatations au Parlement sur un vaste éventail de questions liées à l'environnement et au développement durable (voir l'annexe B).
23. Un examen de nos travaux a montré que les parlementaires se servent de l'information présentée dans nos rapports pour examiner le rendement du gouvernement et lui demander des comptes sur des questions liées à l'environnement et au développement durable (voir la pièce 1).
24. En outre, les Canadiens utilisent de plus en plus le processus de pétitions pour demander des comptes aux ministres sur les questions environnementales. En 2003, nous avons commencé à vérifier de quelle manière les ministères donnaient suite à certains engagements pris par les ministres dans leurs réponses aux pétitions.
25. L'annexe C illustre la chaîne de résultats du Bureau et donne la liste des activités que nous menons et des résultats que nous voulons obtenir, y compris ceux que notre stratégie de développement durable vise à renforcer.

Autres organismes fédéraux qui déposent une stratégie de développement durable

Ministères des Affaires étrangères et du Commerce international
Affaires indiennes et du Nord Canada
Agence canadienne de développement international
Agence canadienne d'évaluation environnementale
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec
Agence des douanes et du revenu du Canada
Agence Parcs Canada
Agence de promotion économique du Canada atlantique
Agriculture et Agroalimentaire Canada
Anciens Combattants Canada
Citoyenneté et Immigration Canada
Défense nationale
Développement des ressources humaines Canada
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada
Environnement Canada
Ministère des Finances Canada
Gendarmerie royale du Canada
Industrie Canada
Ministère de la Justice Canada
Patrimoine canadien
Pêches et Océans Canada
Ressources naturelles Canada
Santé Canada
Secrétariat du Conseil du Trésor
Service correctionnel du Canada
Solliciteur général Canada
Transports Canada
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Pièce 1 Façon dont les parlementaires utilisent nos rapports pour produire des résultats positifs

Dans nos rapports, nous formulons des recommandations sur des questions environnementales		Nous témoignons au cours des audiences de comités parlementaires		Les comités parlementaires font des recommandations au gouvernement		Nous assurons le suivi de nos recommandations au nom du Parlement	
Année							
2003	<ul style="list-style-type: none"> 20 recommandations (rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable [CEDD]) 7 recommandations (rapport de la vérificatrice générale) 	<ul style="list-style-type: none"> Chapitre 1 du rapport de la CEDD – Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire au sujet de l'homologation des pesticides Chapitre 1 du rapport de la CEDD – Comité permanent de l'environnement et du développement durable Chapitre 1 du rapport de la CEDD – Comité permanent des pêches et des océans Chapitre 2 du rapport de la CEDD – Comité permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles au sujet de la mise en œuvre du Protocole de Kyoto 	En attente du dépôt des rapports	Les données ne sont pas encore disponibles.			
2002-2003	<ul style="list-style-type: none"> 26 recommandations (CEDD) 	<ul style="list-style-type: none"> Chapitres 3 et 4 du rapport de 1999 de la CEDD – Projet de loi C-53, Loi visant à protéger la santé et la sécurité humaines et l'environnement en réglementant les produits utilisés pour la lutte antiparasitaire Chapitre 12 du rapport de 2001 de la vérificatrice générale – Les matières dangereuses Rapport de 2002 de la CEDD Chapitre 4 du rapport de 2002 de la CEDD – Les espèces envahissantes 	Rapport n° 3 (37-1), déposé le 3 juin 2002	Les données ne sont pas encore disponibles.			
2001-2002	<ul style="list-style-type: none"> 37 recommandations (CEDD) 1 recommandation (rapport de la vérificatrice générale) 	<ul style="list-style-type: none"> Chapitre 30 du rapport de 2000 de la vérificatrice générale – Les effets de la salmoniculture en Colombie-Britannique sur la gestion des stocks de saumon sauvage Rapport sur le cadre d'examen environnemental de la Société pour l'expansion des exportations Projet de loi C-4, Loi créant une fondation chargée de pourvoir au financement de l'appui technologique au développement durable Mandat, activités, priorités et stratégies de la commissaire à l'environnement et au développement durable Chapitre 1 du rapport de 2001 de la CEDD – Le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent Chapitres 2 et 3 du rapport de 2001 de la CEDD – Les systèmes de gestion du développement durable et L'information communiquée sur le développement durable 	Rapport n° 4 (37-2), déposé le 27 mai 2003 Rapport n° 3 (37-2), déposé le 8 avril 2003	Des 38 recommandations, 2 sont mises en œuvre et nous sommes satisfaits des progrès réalisés à l'égard de 18 autres.			
2000-2001	<ul style="list-style-type: none"> 15 recommandations (CEDD) 3 recommandations (rapport de la vérificatrice générale) 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de 2000 de la CEDD Chapitre 30 du rapport de 2000 de la vérificatrice générale – Les effets de la salmoniculture en Colombie-Britannique sur la gestion des stocks de saumon sauvage 	Rapport n° 5 (37-1), déposé le 6 juin 2001	Nous sommes satisfaits des progrès réalisés à l'égard de 3 des 18 recommandations.			

26. Faire la promotion du développement durable sur la scène internationale. Le Bureau du vérificateur général joue, au nom du Parlement, un rôle essentiel dans la promotion de pratiques exemplaires de gouvernance et de développement durable au Canada. Dans le cadre de ses travaux à l'intention du Parlement, le Bureau est membre d'organisations internationales et prend part à leurs activités qui influent sur le travail qu'il effectue à titre de vérificateur législatif. Ainsi, il fait partie du Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies et il vérifie l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Nous participons aussi à un programme international de stages qui vise à transférer nos connaissances et notre expertise à des vérificateurs de niveau supérieur des bureaux nationaux de vérification de pays en développement.

27. Grâce à ces activités, nous faisons la promotion d'une gouvernance autorisée, appropriée et pertinente, nous faisons connaître nos pratiques exemplaires et nos nouvelles initiatives d'envergure, nous entretenons des relations avec les autres vérificateurs législatifs et, dans certaines circonstances, nous aidons d'autres gouvernements et organisations. De plus, nous faisons la promotion d'un gouvernement responsable et de pratiques exemplaires de gouvernance, lesquels sont des conditions préalables au développement durable.

28. Récemment, nous avons contribué de façon approfondie à l'élaboration et à la diffusion à l'échelle internationale des pratiques exemplaires, des orientations et des programmes de formation sur les questions liées à l'environnement et au développement durable par le leadership que nous assurons au sein du Groupe de travail sur la vérification environnementale, sous les auspices de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (voir l'annexe D).

29. Au cours des trois prochaines années, nous continuerons d'examiner des questions liées au développement durable qui, à notre avis, doivent être portées à l'attention du Parlement et d'en rendre compte. Nous continuerons de surveiller la mise en œuvre des stratégies et les réponses des ministres aux pétitions environnementales. Nous continuerons également de vérifier si nos recommandations précédentes ont été suivies et de communiquer aux députés de l'information qu'ils peuvent utiliser pour tenir le gouvernement comptable de son rendement. Nous continuerons également de mener nos travaux sur la scène internationale en vue d'appuyer le développement durable.

Le rôle de notre stratégie de développement durable

30. Le développement durable fait partie intégrante du plan stratégique global du Bureau, qui décrit la vision, les valeurs communes et les cinq secteurs sur lesquels le Bureau se concentrera pendant le mandat de la vérificatrice générale. Notre vision stratégique fait de la promotion du développement durable un élément essentiel de nos travaux et c'est un aspect clé de la protection de l'intérêt public, l'une des valeurs fondamentales du Bureau.

31. Deux des cinq secteurs d'intérêt de notre plan stratégique ont un lien direct avec deux éléments qui définissent le développement durable, soit la qualité de vie et l'équité. La vérificatrice générale s'est engagée à contribuer à la qualité de vie de la population canadienne en évaluant les programmes gouvernementaux qui influent sur la santé, la sécurité sociale, l'environnement et la sécurité. En ce qui concerne l'équité, elle s'est engagée à contribuer à la protection de l'héritage et du patrimoine du Canada en évaluant si le capital financier, matériel, humain, social, culturel et naturel dont nous avons hérité, et qui nous définit comme Canadiens, est protégé et conservé pour les générations futures.

32. En étant axée sur un troisième élément du développement durable, c'est-à-dire la prise de décisions intégrée, notre stratégie de développement durable sert de complément aux secteurs d'intérêt de notre grand plan stratégique. Cela renforce les résultats en matière de développement durable de notre chaîne de résultats et est à la base d'un aspect important de notre mandat, soit déceler les cas où l'on a dépensé de l'argent sans tenir compte de l'incidence environnementale de ces dépenses ni en rendre compte.

Notre intérêt pour la prise de décisions intégrée vient de la politique du gouvernement

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes a fait observer que « l'intégration des éléments environnementaux et économiques constitue la base même de la notion du développement durable ».

Il y a plus de dix ans, dans la directive de 1990 du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes, le Cabinet fédéral a exigé que les ministères examinent les préoccupations environnementales à l'étape stratégique de l'élaboration des politiques, des plans et des programmes.

En 1995, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale était créée par le gouvernement fédéral afin de promouvoir l'évaluation environnementale en tant qu'outil de planification pour la protection et la sauvegarde d'un environnement sain et pour la satisfaction des attentes de la population canadienne qui souhaite l'harmonie entre une économie en croissance et un environnement sain.

Selon l'Agence, les décideurs à tous les niveaux doivent être en mesure d'intégrer les considérations économiques, sociales et environnementales afin de prendre des décisions éclairées à l'appui du développement durable. L'Agence et d'autres organismes avant elle ont établi des directives sur la façon de tenir compte des effets sur l'environnement dans la planification et la prise de décisions.

La *Loi sur le vérificateur général* a aussi été modifiée en 1995. Entre autres changements, les modifications habilitent le Bureau à faire rapport sur l'absence de prise de décisions intégrée. Plus particulièrement, le Bureau est tenu de signaler les cas où des sommes ont été dépensées sans tenir dûment compte de l'incidence environnementale de ces dépenses dans le contexte du développement durable — le quatrième « E ».

En 1999, la directive de 1990 du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes a été modifiée pour clarifier l'obligation des ministères et organismes de tenir compte des effets sur l'environnement dans leur planification et leur prise de décisions.

Notre intérêt pour la prise de décisions intégrée vient de la politique du gouvernement.

Pour obtenir des renseignements détaillés sur la directive du Cabinet, consultez l'adresse www.acee.gc.ca.

Nos priorités en matière de développement durable pour 2003-2006

33. Le Comité de gestion de la Stratégie de développement durable du Bureau et les consultations que nous avons menées auprès des praticiens de la vérification et des autorités au sein et à l'extérieur du Bureau nous ont aidés à établir nos priorités en matière de développement durable pour 2003-2006.

Le Comité de gestion de la Stratégie de développement durable du Bureau

Gérer nos progrès et l'amélioration continue

Le Comité de gestion de la Stratégie de développement durable du Bureau a été créé pour élaborer notre première stratégie de développement durable. Le Comité continue de surveiller les progrès de la stratégie du Bureau, de consulter les parties intéressées internes et externes et d'orienter les modifications ou les mises à jour qui s'imposent. Il est dirigé par un vérificateur général adjoint et comprend des représentants de la direction qui remplissent des fonctions importantes à tous les niveaux au Bureau.

Le secrétaire du Comité dirige un groupe de travail cadre qui est le fer de lance des initiatives de la stratégie de développement durable. Ce groupe est composé de gestionnaires et de professionnels des services à la vérification; de la gestion des ressources humaines, y compris des programmes de formation et de perfectionnement; ainsi que des opérations.

Le groupe de travail supervise la mise en œuvre du plan d'action du Bureau, fait le suivi des progrès au regard de chaque indicateur de la stratégie et compile l'information sur le rendement de la stratégie de développement durable pour le rapport sur le rendement annuel du Bureau.

34. Notre expérience démontre clairement que l'on a obtenu un engagement réel et des résultats concrets quand les facteurs liés au développement durable reposaient sur nos principaux secteurs d'activité et nos activités de base. Il s'agit d'activités sur lesquelles nos employés ont un grand contrôle et dont ils sont dans une large mesure responsables.

35. Nous pensons que les politiques, les plans et les programmes des ministères et organismes fédéraux peuvent exercer une influence considérable sur le développement durable au Canada. Le fait de tenir dûment compte de l'incidence des dépenses du gouvernement sur l'environnement ainsi que sur l'économie et la société est une pierre angulaire du développement durable. Nous avons reçu explicitement le pouvoir de promouvoir cet aspect fondamental du développement durable.

36. Pour les années à venir, notre principal moyen d'exercer une influence sur le développement durable consiste à aider nos praticiens de la vérification à adopter une approche plus structurée des questions environnementales lorsqu'ils préparent leurs plans de vérification à long terme et effectuent les vérifications. Nous continuerons de nous concentrer sur cet objectif et donnerons à nos vérificateurs les outils dont ils ont besoin.

37. Nous voulons ainsi améliorer notre couverture des questions liées à l'environnement et au développement durable et aider les parlementaires à en tenir compte dans leur travail de surveillance. Nous pensons qu'une information améliorée donnera lieu à une surveillance améliorée, qui, elle, donnera lieu à une prise de décisions et à des pratiques de gestion améliorées ainsi qu'à l'avancement du développement durable.

38. Notre plan d'action pour la promotion du développement durable.

Nous concentrerons nos efforts dans cinq secteurs :

- améliorer, grâce à nos travaux de vérification, notre façon de prendre en compte l'incidence environnementale des dépenses;
- appliquer une approche plus structurée de prise en compte des risques pour l'environnement dans la planification de nos vérifications;
- promouvoir des stratégies améliorées de développement durable au sein des ministères;
- faire connaître notre rôle et nos travaux;
- promouvoir la mise en œuvre des engagements internationaux du gouvernement fédéral.

39. Le plan d'action indique les résultats que nous voulons obtenir à long terme, les mesures que nous prendrons ainsi que les objectifs et les indicateurs de rendement que nous utiliserons pour évaluer nos progrès. Nous présentons ci-après une discussion détaillée de notre plan d'action (voir également l'annexe E).

Améliorer notre façon de prendre en compte l'incidence environnementale des dépenses

40. Dans certains secteurs de nos travaux, comme la vérification comptable, nous renforçons les bonnes pratiques en examinant systématiquement la conformité aux principes comptables généralement reconnus, aux directives en matière de politique et aux normes établies. Pour appuyer proactivement le développement durable, nous ne devons pas nous limiter aux signes de développement non durable — comme le smog, les sites contaminés, les mines abandonnées ou les espèces envahissantes — et nous devons déterminer si les ministères suivent toujours les directives qu'ils ont reçues pour éviter ces situations grâce à une prise de décisions intégrée.

41. Au cours des trois prochaines années, nous élaborerons une approche structurée afin de déterminer si les organisations fédérales que nous vérifions tiennent compte de l'incidence environnementale de leurs dépenses en adoptant les directives et les bonnes pratiques disponibles. Nous testerons par petits groupes notre approche et nos outils de vérification et nous modifierons nos méthodes et pratiques de vérification s'il y a lieu.

42. Nous prévoyons qu'une approche systématique, destinée à évaluer si les ministères ont pris en compte l'incidence environnementale de leurs dépenses, renforcera les bonnes pratiques de planification et de prise de décisions et favorisera un développement davantage durable.

Appliquer une approche plus structurée de prise en compte des risques pour l'environnement

43. Nos équipes de vérification effectuent périodiquement des évaluations des risques dans les organisations fédérales qu'elles vérifient afin de cerner les questions importantes à examiner.

44. Nous appliquerons une approche plus structurée d'évaluation des risques pour l'environnement au sein des organisations fédérales que nous vérifions, et nous tiendrons compte des résultats de cette évaluation dans la planification de nos vérifications. Les équipes de vérification examineront systématiquement les risques pour l'environnement ainsi que les autres risques opérationnels lorsqu'elles prépareront leurs plans de vérification à long terme.

45. Cette approche devrait permettre de démontrer que nous tenons compte sans faute des risques pour l'environnement dans nos principaux secteurs d'activité (comme nous nous attendons à ce que les autres fassent de même). En améliorant notre évaluation de ces risques, nous pourrions sans doute aussi mieux cerner et examiner les autres questions environnementales qui nécessitent une vérification approfondie.

Promouvoir des stratégies améliorées de développement durable au sein des ministères

46. Les stratégies visent à faire en sorte que les ministères et organismes tiennent compte systématiquement des facteurs environnementaux, économiques et sociaux dans leur prise de décisions et qu'ils apportent des changements aux politiques, programmes et activités qui favorisent davantage le développement durable.

47. Il est donc logique pour nos praticiens de la vérification d'y chercher des liens entre les stratégies des ministères et leurs politiques et programmes clés ainsi que des preuves d'une prise intégrée de décisions et du souci de l'incidence environnementale des dépenses des ministères.

48. En faisant participer des équipes de vérification autres que celles de la direction de la commissaire à l'évaluation de la qualité des stratégies et à la surveillance de leurs principaux engagements, nous prévoyons fournir aux parlementaires une information améliorée sur les stratégies et, par conséquent, sur leur qualité et les progrès accomplis dans leur mise en œuvre. Ils seront alors en mesure d'améliorer leur surveillance des mesures prises par les ministères afin de promouvoir le développement durable.

49. Nous créerons et tiendrons à jour une base de données publique sur les engagements pris dans les stratégies de développement durable. La base de données sera mise à jour annuellement afin de tenir compte de notre évaluation des progrès accomplis par les ministères pour mettre en œuvre leur stratégie de développement durable.

50. Comme les ministères renouvellent leur stratégie tous les trois ans, nous présenterons dans la base de données notre évaluation de la qualité de la stratégie, notamment la mesure dans laquelle celle-ci répond aux attentes de la commissaire à l'environnement et au développement durable. Nous présenterons une évaluation indépendante de la stratégie du Bureau.

Faire connaître notre rôle et nos travaux

51. Pour que le Bureau ait une influence sur le développement durable, les parlementaires et les autres principales parties intéressées doivent connaître

notre rôle dans le développement durable et, en particulier, les travaux et les recommandations de la commissaire à l'environnement et au développement durable.

52. En 2001, puis en 2002, nous avons sondé diverses parties intéressées et divers parlementaires sur un certain nombre de questions, y compris leur connaissance de nos travaux et recommandations en matière d'environnement. Les deux sondages ont révélé que cette connaissance peut être améliorée.

53. Par conséquent, un objectif clé de la stratégie de communication du Bureau est de faire connaître plus à fond nos travaux et nos recommandations en matière d'environnement. À cette fin, la commissaire appuie le premier Colloque de la région de la capitale nationale sur la gouvernance du développement durable, issu des discussions entre la commissaire et l'Université d'Ottawa.

54. Le Colloque permettra de lancer une série de séminaires et de discussions critiques au cours desquels des chercheurs internationaux, des professionnels des ministères et organismes fédéraux, le public et des parlementaires examineront les problèmes nouveaux et des façons d'envisager le développement durable.

55. De plus, la commissaire définira ses attentes pour la quatrième série de stratégies de développement durable. En plus d'aider les ministères à améliorer leur stratégie, ces attentes permettront d'accroître leur compréhension du développement durable.

Promouvoir la mise en œuvre des engagements internationaux du gouvernement fédéral

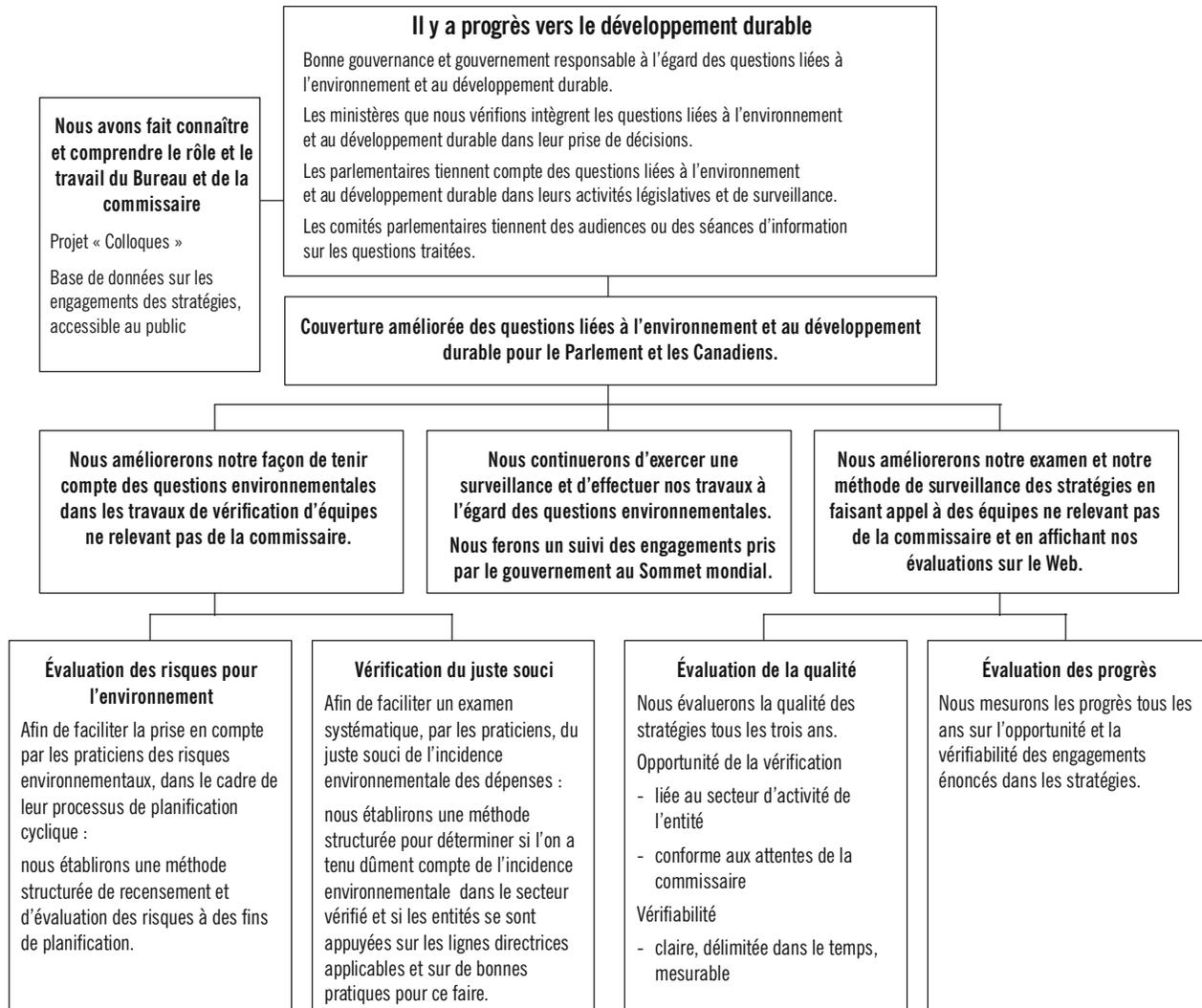
56. Au Sommet mondial sur le développement durable tenu en 2002 à Johannesburg, en Afrique du Sud, le gouvernement fédéral a promis d'appuyer un certain nombre d'objectifs de développement durable, dont l'éradication de la pauvreté et la saine gestion des produits chimiques, des déchets et des ressources naturelles, notamment nos forêts, nos océans, notre énergie et notre eau potable.

57. Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg représente le dernier engagement du Canada à l'égard des objectifs de développement durable. Il a des conséquences importantes pour les Canadiens. La commissaire à l'environnement et au développement durable a demandé au gouvernement fédéral d'élaborer un plan de mise en œuvre.

58. Au cours des prochaines années, la commissaire vérifiera les ministères et organismes fédéraux concernés et fera rapport annuellement au Parlement sur leurs progrès. Notre objectif est de fournir aux parlementaires l'information dont ils ont besoin pour tenir le gouvernement responsable de certains des engagements qu'il a pris.

59. Les principaux éléments de notre stratégie de développement durable sont présentés à la pièce 2, qui illustre en outre comment nos activités et nos objectifs sont liés aux résultats que nous avons l'intention d'obtenir à long terme.

Pièce 2 Principaux éléments de notre stratégie de développement durable et résultats visés



Changements depuis notre dernière stratégie

60. Cette mise à jour tient compte de nos stratégies de 1997 et de 2000 des façons suivantes :

- Nos plans de perfectionnement de nos pratiques de vérification et notre méthode de surveillance des stratégies de développement durable s'appuient sur notre objectif précédent, soit intégrer entièrement les facteurs environnementaux aux travaux de nos équipes de vérification qui ne font pas partie de la direction de la commissaire. Nous pensons que l'approche plus structurée que nous adoptons pour atteindre cet objectif améliorera nos résultats.

- Parmi les nouveaux éléments de notre stratégie, il y a notre intention de mieux faire comprendre notre rôle dans le développement durable et de surveiller les progrès du gouvernement fédéral sur des questions soulevées au Sommet mondial sur le développement durable de 2002.
- Pour mieux orienter notre stratégie, nous avons cherché à promouvoir le développement durable dans les secteurs où nous croyons pouvoir produire le plus de résultats positifs. Nous continuerons de gérer l'utilisation du papier et les déchets de façon responsable et nous collaborerons avec les ministères dont les principales responsabilités comprennent la gestion de ces questions à l'échelle du gouvernement. Toutefois, nous n'avons pas établi d'objectifs précis pour ces activités dans notre plan d'action de 2003-2006.

L'équipe d'écocivisme du Bureau — Sensibiliser notre personnel et accroître son soutien

En 1998, après le dépôt de notre première stratégie de développement durable, le Bureau a créé le Réseau des connaissances en environnement afin de promouvoir sa stratégie et le développement durable.

Créée en mars 2003, l'équipe d'écocivisme a reçu le mandat de poursuivre les initiatives de sensibilisation du Réseau des connaissances en environnement.

Au cours du prochain cycle de la stratégie de 2004 à 2006, l'équipe d'écocivisme continuera de sensibiliser le personnel aux questions de développement durable et de consolider les projets du Bureau visant à économiser les ressources et à réduire au minimum la production de déchets.

Nos objectifs pour 2003-2006

L'équipe d'écocivisme a pour mission de sensibiliser le personnel quant au rôle qu'il doit jouer au regard de la stratégie et aux moyens qu'il peut prendre pour réduire les incidences environnementales des activités du Bureau, notamment :

- promouvoir les « trois R » — réduire, réutiliser et recycler;
- privilégier l'approvisionnement écologique;
- utiliser la vidéoconférence et la téléconférence comme substituts aux voyages;
- choisir des entreprises d'hébergement « vertes » lorsque les voyages d'affaires sont nécessaires;
- promouvoir les transports publics, la bicyclette et la marche comme moyen de se rendre au travail;
- rendre les cuisines écologiques — en choisissant, par exemple, du café équitable ou des filtres, assiettes et ustensiles réutilisables.

L'équipe d'écocivisme prévoit publier des bulletins trimestriels sur ces questions.

Activités spéciales

L'équipe d'écocivisme coordonne aussi les activités spéciales du Bureau, notamment :

- des dîners-causeries auxquels des conférenciers sont régulièrement invités à venir parler de questions liées à l'environnement et au développement durable;
- des activités dans le cadre du Jour de la Terre et de la Semaine de l'environnement, et la participation à Défi Transport, une initiative pangouvernementale organisée chaque année.

**Poursuivre sur la lancée du
développement durable**

61. La promotion d'un environnement durable constitue toujours le point essentiel de notre stratégie, pour deux raisons principales. Premièrement, la plupart des travaux de vérification du Bureau permettent déjà d'examiner les aspects économiques et sociaux des politiques et programmes du gouvernement. Deuxièmement, nous pensons avoir de bonnes possibilités de promouvoir davantage la prise en compte de l'incidence environnementale des principales dépenses du gouvernement en améliorant nos pratiques de vérification.

62. Le développement durable a été décrit comme un cheminement, guidé par une planification et un processus décisionnel qui tient compte des conséquences économiques, sociales et environnementales susceptibles de découler d'importantes décisions et qui permet de résoudre ouvertement les conflits.

63. Nos stratégies antérieures ont reconnu l'importance d'intégrer les facteurs environnementaux à la planification et à l'exécution de nos travaux de vérification et à la communication d'information à ce sujet. Or, nous avons accompli des progrès dans cette voie.

64. Bien que cet objectif demeure essentiel à notre stratégie, l'expérience a montré que nous devons y travailler d'une façon plus systématique. La présente stratégie et le plan d'action afférent indiquent comment nous allons procéder ainsi que les autres mesures que nous prendrons afin de promouvoir le développement durable.

65. Nous sommes disposés à investir de façon importante dans les méthodes, les outils et la formation afin de mettre en œuvre notre stratégie. En outre, nous ferons rapport annuellement sur nos progrès en déposant notre rapport sur le rendement à la Chambre des communes.

Annexe A Résumé du rôle et des travaux du Bureau

Grâce à ses divers produits de vérification, le Bureau contribue à une gestion améliorée des programmes et des activités du gouvernement ainsi qu'à une reddition de comptes accrue au Parlement et au public. Nos travaux peuvent influencer les parlementaires, les ministères fédéraux et territoriaux et des organisations telles que les sociétés d'État. Nous pouvons également influencer les travaux d'organisations internationales en ce qui concerne les questions liées à l'environnement et au développement durable.

Tous les ans, la vérificatrice générale présente un rapport annuel et deux autres rapports périodiques au président de la Chambre des communes. La commissaire à l'environnement et au développement durable présente un rapport annuel au président de la Chambre des communes. Les résultats de nos travaux sont également communiqués à d'autres instances et sous d'autres formes, selon les lois particulières qui régissent les organisations gouvernementales que nous vérifions.

Le rôle distinct de la commissaire

En vertu de la loi, la commissaire a charge de surveiller toute question liée à l'environnement et au développement durable qui, à son avis, devrait être portée à la connaissance de la Chambre des communes et d'en faire rapport.

Entre autres choses, la commissaire doit surveiller la mesure dans laquelle les ministères et les organismes fédéraux ont respecté leurs objectifs et mis en œuvre les plans définis dans leur stratégie de développement durable, et en rendre compte.

En outre, le personnel de la commissaire vérifie les programmes environnementaux et leur mise en œuvre stratégique au gouvernement fédéral. Il assure le suivi des réponses des ministères et des organismes aux pétitions présentées par des Canadiens à l'égard de questions liées à l'environnement et au développement durable.

Nos produits

Nos produits comprennent des vérifications de l'optimisation des ressources, des examens spéciaux des sociétés d'État, des vérifications comptables ainsi que des évaluations des stratégies de développement durable et des rapports sur le rendement des agences.

Vérifications de l'optimisation des ressources. Nous examinons si les politiques, les programmes et les activités du gouvernement permettent d'atteindre les résultats escomptés, y compris les résultats qui influent sur l'environnement et le développement durable. Au cours des trois dernières années, le Bureau, surtout par l'entremise de la commissaire, a communiqué au Parlement nos constatations sur un vaste éventail de questions liées à l'environnement et au développement durable (voir l'annexe B).

Examens spéciaux des sociétés d'État. Nous déterminons si les systèmes et les pratiques en place dans les sociétés d'État (notamment, les systèmes et les pratiques de gestion de l'environnement) conviennent à une saine gestion des risques (y compris les risques pour l'environnement). Quatre des six examens spéciaux que le Bureau a terminés depuis 2001 portaient sur les risques pour l'environnement. Nous communiquons nos constatations au conseil d'administration respectif des sociétés d'État.

Vérifications comptables. Nous déterminons si le gouvernement du Canada, les administrations territoriales, les sociétés d'État et certaines autres organisations publiques ont comptabilisé leurs coûts et leurs passifs (y compris les coûts et passifs environnementaux) dans leurs livres, conformément aux normes comptables applicables.

Évaluation des stratégies de développement durable. Nous évaluons la mesure dans laquelle les ministères et organismes ont respecté les objectifs et mis en œuvre les plans décrits dans leur stratégie de développement durable.

Évaluation des rapports sur le rendement des agences. L'Agence d'inspection des aliments, l'Agence des douanes et du revenu du Canada et l'Agence Parcs Canada doivent produire des rapports annuels qui contiennent de l'information sur leur rendement. Nous évaluons la justesse et la fiabilité de cette information et nos évaluations sont incluses dans les rapports annuels des agences.

Nos travaux relatifs à l'environnement et au développement durable

En règle générale, les travaux du Bureau dans le domaine de l'environnement ont trait à la gestion de préoccupations et de risques urgents. Nous les effectuons dans le but d'aider les parlementaires et les conseils d'administration des sociétés d'État à s'acquitter de leurs responsabilités de surveillance et à améliorer leur gestion.

Lorsque le vérificateur général a nommé le premier commissaire en 1996, le Bureau avait déjà mené plus de 50 vérifications d'optimisation des ressources qui comportaient un volet environnemental. Depuis 1997, nous avons examiné des questions environnementales dans 66 autres vérifications. L'annexe B énumère les vérifications de l'optimisation des ressources que nous avons effectuées depuis le dépôt de notre dernière stratégie en décembre 2000 et qui portent sur des questions environnementales.

En outre, nous avons évalué le degré de risques pour l'environnement lié aux activités des sociétés d'État que nous vérifions et avons examiné des questions environnementales dans quatre des six examens spéciaux que nous avons menés depuis le dépôt de notre dernière stratégie.

Les Canadiens font de plus en plus appel au processus de pétition en matière d'environnement pour demander aux ministres de rendre des comptes sur la façon dont ils s'acquittent de leurs responsabilités en matière de développement durable. Depuis le dépôt de notre dernière stratégie de développement durable, nous avons assuré le suivi des réponses des ministères à 67 pétitions. En 2003, nous avons commencé à vérifier la façon dont les ministères ont donné suite à certains des engagements qu'ils avaient pris dans leurs réponses aux pétitions. On peut trouver une description détaillée du processus de pétition en matière d'environnement sur notre site Web à l'adresse www.oag-bvg.gc.ca.

La commissaire a exercé une surveillance à l'égard des stratégies de développement durable des ministères et organismes et en a fait rapport au Parlement.

Notre personnel

Les compétences de notre personnel reflètent les exigences variées de nos travaux de vérification. Des comptables en titre et des spécialistes détenant un diplôme d'études supérieures dans diverses disciplines — commerce et administration publique, génie, droit, statistique, sociologie, histoire, études environnementales et économie — figurent parmi nos ressources humaines.

La plupart des membres de notre personnel travaillent à l'administration centrale, à Ottawa. Nos bureaux régionaux sont situés à Vancouver, à Edmonton, à Montréal et à Halifax. Pour l'exercice 2003-2004, le Bureau compte 560 employés (équivalents temps plein) et dispose d'un financement de 75,2 millions de dollars.

Annexe B Nos rapports sur les questions liées à l'environnement et au développement durable, de 2001 à 2003

Rapports de la commissaire à l'environnement et au développement durable	Rapports de la vérificatrice générale du Canada
2003	
La gestion des pesticides : sécurité et accès sur le marché (chapitre 1)	Défense nationale — La gérance environnementale des sites d'entraînement et d'essai militaires (chapitre 7)
Le transport routier en milieu urbain : responsabilité à l'égard de la réduction des gaz à effet de serre (chapitre 2)	
Les stratégies de développement durable : études de cas (chapitre 3)	
Les pétitions en matière d'environnement (chapitre 4)	
2002	
Les substances toxiques — Suivi (chapitre 1)	
L'héritage des sites fédéraux contaminés (chapitre 2)	
Les mines abandonnées dans le Nord (chapitre 3)	
Les espèces envahissantes (chapitre 4)	
Les stratégies de développement durable (chapitre 5)	
Exercer son droit de savoir : le processus de pétition en matière d'environnement (chapitre 6)	
2001	
Un héritage à conserver : tracer la voie du développement durable dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent (chapitre 1)	Agence de promotion économique du Canada atlantique — Le développement économique (chapitre 6)
Les systèmes de gestion du développement durable (chapitre 2)	Suivi des recommandations formulées dans des rapports antérieurs : Défense nationale — Les matières dangereuses : la gestion des risques pour les employés et l'environnement (chapitre 12)
L'information communiquée sur le développement durable : le point sur l'efficacité du système (chapitre 3)	
L'évaluation des premières stratégies de développement durable (chapitre 4)	
L'intégration de la dimension sociale : un jalon clé (chapitre 5)	
Le changement climatique et l'efficacité énergétique : rapport d'étape (chapitre 6)	
Être à l'écoute des Canadiens : le processus de pétition (chapitre 7)	

Annexe C Comment nous produisons des changements positifs — notre chaîne de résultats

Résultats que nous cherchons à obtenir dans le cadre de nos travaux de vérification		Résultats du Bureau		Résultats renforcés par notre stratégie de développement durable.
Résultats à la fin (à long terme) Nous contribuons à l'amélioration de la gestion des programmes du gouvernement et de la reddition de comptes au Parlement et au public.	Le public a confiance dans les institutions gouvernementales. Nous sommes en présence d'une bonne gouvernance et d'un gouvernement responsable. Des progrès sont accomplis en matière de développement durable. Les programmes sont efficaces et efficients. Les ministères font rapport au Parlement sur leur rendement au moyen d'une information financière ou non financière crédible.			Des progrès sont accomplis en matière de développement durable.
Résultats intermédiaires (à moyen terme) Les vérifications et les études sont pertinentes et améliorent l'information mise à la disposition du Parlement, notre client.	Les parlementaires tiennent compte de la reddition de comptes, des vérifications de l'optimisation des ressources, de la conformité aux autorisations et des conséquences pour l'environnement et le développement durable dans leurs travaux législatifs et leurs activités de surveillance. Les comités parlementaires approuvent nos recommandations. Les débats du Parlement reflètent comme il se doit nos messages prévus.			Les parlementaires tiennent compte des conséquences pour l'environnement et le développement durable dans leurs travaux législatifs et leurs activités de surveillance.
Les vérifications et les études conviennent aux ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement fédéral — qui sont les parties intéressées.	Les organisations que nous vérifions suivent nos recommandations et utilisent les meilleures pratiques. Les organisations que nous vérifions intègrent les facteurs liés à l'environnement et au développement durable à la prise de décisions. Les organisations que nous vérifions se conforment aux autorisations et respectent les normes de communication de l'information financière. Notre présence a un effet dissuasif. Les organisations que nous vérifions tiennent compte comme il se doit des messages prévus, dans leurs réponses à nos recommandations.			Les organisations que nous vérifions intègrent les facteurs liés à l'environnement et au développement durable à la prise de décisions.
Les vérifications et les études améliorent l'information mise à la disposition des médias et du public.	Le public et les médias comprennent comme il se doit les messages prévus.			
Résultats immédiats (à court terme) L'appui à notre rôle et à nos travaux est maintenu.	Les clients et les parties intéressées considèrent utiles l'information et le processus de vérification. Les organisations que nous vérifions acceptent les constatations et les recommandations. Les vérifications complètes et les vérifications de l'optimisation des ressources accroissent la confiance de la haute direction, des conseils d'administration et des parlementaires dans l'information et les systèmes.			
Les clients et les parties intéressées participent au processus de vérification.	Les effets non prévus sont réduits au minimum. Les comités parlementaires tiennent des audiences ou des séances d'information sur les questions traitées dans nos rapports. La direction, les comités de vérification et les conseils d'administration s'emploient à comprendre les rapports de vérification et à assurer le suivi des questions traitées dans nos rapports.			
Vérifications, opinions, information et conseils produits conformément aux normes professionnelles et au cadre de gestion de la qualité. Les ressources humaines et financières sont gérées judicieusement.				
Résultats (ce que nous produisons)	Activités (ce que nous faisons)	Indicateurs	Processus	Résultats
Vérifications de l'optimisation des ressources	Effectuer des vérifications de l'optimisation des ressources	Vérifications comptables des sociétés d'État, des gouvernements territoriaux et d'autres organisations	Vérification comptable des états financiers sommaires du gouvernement du Canada	Rapports sur la question de savoir si l'on tient dûment compte de l'incidence environnementale des dépenses, s'il y a lieu (rapports de la vérificatrice générale ou de la commissaire)
		Effectuer la vérification comptable des états financiers sommaires du gouvernement du Canada	Effectuer des examens spéciaux des sociétés d'État	Base de données, accessible au public, sur les engagements pris par le gouvernement dans ses stratégies et sur notre évaluation de leur qualité et des progrès accomplis
		Surveiller les activités liées à l'environnement et au développement durable	Effectuer des évaluations des rapports sur le rendement des agences	Rapports sur la question de savoir si l'on tient dûment compte de l'incidence environnementale des dépenses, s'il y a lieu (rapports de la vérificatrice générale ou de la commissaire)
		Effectuer des vérifications comptables des sociétés d'État, des gouvernements territoriaux et d'autres organisations	Effectuer des examens spéciaux des sociétés d'État	Audiences et séances d'information parlementaires
		Effectuer des vérifications de l'optimisation des ressources	Effectuer des évaluations des rapports sur le rendement des agences	Témoigner lors d'audiences parlementaires
Intrants (nos ressources)	Coût total des opérations, comprenant 560 équivalents temps plein et un financement budgétaire approuvé de 75,2 millions de dollars pour 2003-2004			

Annexe D Faire évoluer les pratiques de développement durable sur la scène internationale — Le Groupe de travail sur la vérification environnementale

En 2001, on a confié à la vérificatrice générale la présidence du Groupe de travail sur la vérification environnementale de 2002 à 2004, sous les auspices de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI). La commissaire à l'environnement et au développement durable assume la coprésidence du Groupe de travail et son bureau fournit les services de secrétariat.

Le Groupe de travail est un réseau de bureaux nationaux de contrôle de quelque 45 pays qui ont un intérêt commun pour la vérification environnementale. Le mandat du Groupe est de promouvoir la vérification environnementale et le développement durable en aidant les bureaux de contrôle à comprendre les questions pertinentes, en favorisant l'échange d'information et d'expériences et en préparant des lignes directrices et des outils dans le domaine de la vérification environnementale. Le Groupe de travail cherche à établir une capacité à cet égard à l'échelle internationale, à augmenter le nombre de ses membres et à conclure des partenariats en vue d'effectuer des vérifications environnementales.

Pour y arriver, nous ferons en sorte que le Groupe de travail :

- élabore et publie, à l'intention des bureaux de contrôle, des lignes directrices sur la vérification environnementale dans les domaines de la gestion de l'eau, de la gestion des déchets, du développement durable et de la vérification comptable;
- élabore et donne des cours de formation complets sur la vérification environnementale, adaptés aux besoins des bureaux nationaux de contrôle, des pays en développement;
- fasse un sondage sur la vérification environnementale auprès de 180 pays membres de l'INTOSAI pour comprendre leurs besoins à cet égard et la façon dont le Groupe de travail pourrait améliorer ses services.

En 2004, le Bureau jouera un rôle essentiel dans la préparation du plan de travail de 2005-2007 du Groupe de travail. En sa qualité de président, le Bureau ouvrira la voie à de nouvelles initiatives dans plusieurs secteurs en incitant le Groupe de travail :

- à élaborer des directives et des outils de vérification qui lient les travaux de vérification des bureaux nationaux de contrôle aux engagements pris lors du Sommet mondial sur le développement durable tenu à Johannesburg en 2002;
- à élargir son programme de formation en vérification environnementale et à l'offrir aux pays francophones, hispanophones et arabophones;
- à préparer un rapport de l'INTOSAI sur la vérification environnementale en 2007 afin de résumer les constatations des bureaux nationaux de contrôle dans le domaine de la vérification environnementale.

Bien que nous soyons à l'avant-garde dans ce domaine, nous n'exerçons pas de contrôle sur les résultats découlant des activités susmentionnées. Toutefois, nous croyons que les initiatives du Groupe de travail, dans leur ensemble, contribueront à long terme à améliorer la qualité des vérifications environnementales menées par les bureaux nationaux de contrôle et à en augmenter le nombre. Cela influera favorablement sur le développement durable.

(De plus amples renseignements sur le Groupe de travail sur la vérification environnementale se trouvent à l'adresse www.environmental-auditing.org.)

Annexe E Résumé du plan d'action de 2003-2006 du Bureau

Objectifs sur lesquels nous exerçons une influence	Objectifs ou mesures sur lesquels nous exerçons un contrôle	Cibles sur lesquelles nous exerçons un contrôle	Indicateurs sur lesquels nous exerçons une influence
<p>Les ministères que nous vérifions intègrent les facteurs liés à l'environnement et au développement durable à la prise de décisions.</p> <p>Des progrès sont accomplis en matière de développement durable.</p>	<p>Améliorer notre façon de prendre en compte l'incidence environnementale des dépenses dans nos travaux de vérification.</p>		<p>Cas où les ministères ont tenu dûment compte de l'incidence environnementale de leurs dépenses, s'il y a lieu.</p>
<p>Logique</p> <ul style="list-style-type: none"> • C'est par nos travaux de vérification que nous avons la meilleure possibilité d'influer sur le développement durable. • Le fait de tenir dûment compte de l'incidence des dépenses gouvernementales sur l'environnement ainsi que sur l'économie et la société est une pierre angulaire du développement durable. 	<p>Élaborer des directives de vérification et une approche structurée, comprenant des listes de contrôle et des outils pratiques, afin de permettre aux praticiens de la vérification de déterminer si les ministères ont tenu dûment compte de l'incidence environnementale de leurs dépenses, au besoin.</p> <p>Faire approuver les directives et les outils par le Comité d'élaboration des pratiques du Bureau et d'autres groupes compétents du BVG.</p>	<p>Décembre 2003</p> <p>Jun 2004</p> <p>Jun 2005</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • La Loi sur le vérificateur général [alinéa 7(2)f)] prévoit que le Bureau doit faire rapport sur les cas où des sommes d'argent ont été dépensées sans égard à l'incidence environnementale de ces dépenses. • Les améliorations de nos pratiques de vérifications, décrites dans la présente stratégie, visent à nous permettre d'adopter une approche plus systématique en ce qui concerne la prise en compte des questions environnementales et des risques pour l'environnement dans nos travaux de planification des vérifications et d'examen. 	<p>Procéder à un essai pilote de nos directives et outils de vérification dans le cadre d'au moins une vérification de l'optimisation des ressources et d'un examen spécial.</p> <p>Apporter les redressements nécessaires à nos directives et outils de vérification et les intégrer à nos méthodes de vérification documentées.</p>	<p>Septembre 2005</p> <p>Décembre 2005</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • À long terme, nous prévoyons que ces améliorations favoriseront une prise de décisions intégrée par les organisations fédérales que nous vérifions et qu'elles contribueront à renforcer le développement durable. 	<p>Appliquer les directives et outils de vérification aux pratiques générales.</p> <p>Faire rapport annuellement au Parlement sur les cas où les ministères n'ont pas tenu dûment compte de l'incidence environnementale de leurs dépenses.</p>	<p>L'ensemble des vérifications de l'optimisation des ressources et des examens spéciaux commencés après septembre 2005 auront été effectués à l'aide des directives et outils.</p> <p>Décembre 2006</p>	

Objectifs sur lesquels nous exerçons une influence	Objectifs ou mesures sur lesquels nous exerçons un contrôle	Cibles sur lesquelles nous exerçons un contrôle	Indicateurs sur lesquels nous exerçons une influence
(suite)	<p>Appliquer une approche plus structurée de prise en compte des risques pour l'environnement dans notre processus de planification des vérifications.</p> <p>Élaborer une méthode normalisée de détermination et d'évaluation de l'importance des risques environnementaux aux fins de la planification des vérifications.</p> <p>Appliquer la méthode à une évaluation des risques environnementaux des organisations que nous vérifions et prendre en considération les résultats d'une telle évaluation dans tous les plans monoétapes.</p> <p>Pour les plans monoétapes terminés avant septembre 2005, déterminer s'ils tiennent compte des risques environnementaux et les réviser au besoin.</p>	<p>Décembre 2003</p> <p>Septembre 2005</p> <p>Décembre 2005</p>	

Indicateurs sur lesquels nous exerçons une influence	Cibles sur lesquelles nous exerçons un contrôle	Objectifs ou mesures sur lesquels nous exerçons un contrôle	Promouvoir des stratégies améliorées de développement durable au sein des ministères.	Objectifs sur lesquels nous exerçons une influence
<p>Amélioration de la qualité des stratégies au fil du temps.</p> <p>Progrès accomplis par les ministères en ce qui concerne les engagements énoncés dans leur stratégie.</p>	<p>Octobre 2004</p>	<p>Promouvoir des stratégies améliorées de développement durable au sein des ministères.</p>	<p>Créer une base de données sur les engagements relatifs aux stratégies de développement durable de 2003- 2006, accessible au public.</p>	<p>Amélioration de la qualité des stratégies au fil du temps.</p> <p>Progrès accomplis par les ministères en ce qui concerne les engagements énoncés dans leur stratégie.</p>
<p>Les ministères produisent des stratégies utiles de développement durable et ils les mettent en œuvre.</p> <p>Des progrès sont accomplis en matière de développement durable.</p>	<p>Logique</p> <ul style="list-style-type: none"> Les stratégies visent à faire en sorte que les ministères et organismes tiennent compte systématiquement des facteurs environnementaux, économiques et sociaux dans leur prise de décisions et qu'ils apportent des changements aux politiques, programmes et activités qui favorisent davantage le développement durable. Il est donc logique pour nos praticiens de la vérification d'y chercher des liens entre les stratégies des ministères et leurs politiques et programmes clés ainsi que des preuves d'une prise intégrée de décisions et du fait que l'on a tenu dûment compte de l'incidence environnementale des dépenses des ministères. En faisant participer des équipes de vérification autres que celles de la direction de la commissaire à l'évaluation de la qualité des stratégies et à la surveillance de leurs principaux engagements, nous prévoyons fournir aux parlementaires une information améliorée sur les stratégies et, par conséquent, sur leur qualité et les progrès accomplis dans leur mise en oeuvre. Nous prévoyons que les parlementaires, quant à eux, tiendront les ministères responsables de leur stratégie. Cela devrait favoriser l'élaboration des stratégies améliorées et renforcer le développement durable. 	<p>Créer une base de données sur les engagements relatifs aux stratégies de développement durable de 2003- 2006, accessible au public.</p> <p>Faire participer les équipes de vérification à l'évaluation de la qualité des engagements des stratégies de 2003-2006.</p> <p>Faire participer les équipes de vérification à la surveillance des progrès accomplis relativement aux principaux engagements énoncés dans les stratégies.</p> <p>Communiquer les résultats de notre évaluation de la qualité dans les rapports annuels de la commissaire et dans la base de données.</p> <p>Communiquer les résultats de notre surveillance des progrès dans les rapports annuels de la commissaire et dans la base de données.</p>	<p>Faire participer les équipes de vérification à l'évaluation de la qualité des engagements des stratégies de 2003-2006.</p> <p>Faire participer les équipes de vérification à la surveillance des progrès accomplis relativement aux principaux engagements énoncés dans les stratégies.</p> <p>Communiquer les résultats de notre évaluation de la qualité dans les rapports annuels de la commissaire et dans la base de données.</p> <p>Communiquer les résultats de notre surveillance des progrès dans les rapports annuels de la commissaire et dans la base de données.</p>	<p>À compter de 2004</p> <p>Décembre 2005</p> <p>L'ensemble des équipes de vérification participent.</p> <p>À compter de 2004</p> <p>À compter de 2005</p>

Indicateurs sur lesquels nous exerçons une influence	Cibles sur lesquelles nous exerçons un contrôle	Objectifs ou mesures sur lesquels nous exerçons un contrôle	Indicateurs sur lesquels nous exerçons une influence
<p>Nos clients et les parties intéressées comprennent plus à fond le développement durable, notre rôle et nos travaux.</p> <p>Les parlementaires tiennent compte des répercussions sur l'environnement et le développement durable dans leurs travaux législatifs et leurs activités de surveillance.</p> <p>Logique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si les parlementaires et les Canadiens ne connaissent pas notre rôle et nos travaux en matière d'environnement et de développement durable, ils ne peuvent pas prendre de mesures par suite des constatations et recommandations découlant de nos travaux. • En faisant connaître notre rôle et nos travaux en matière de développement durable, nous visons à accroître la probabilité que les parlementaires et les autres parties intéressées tiennent des audiences ou des séances d'information sur les questions que nous signalons et qu'ils tiennent compte des répercussions sur l'environnement et le développement durable dans leurs travaux législatifs et leurs activités de surveillance. 	<p>Faire connaître notre rôle et nos travaux.</p>	<p>Augmenter le nombre de présentations en matière d'environnement que nous faisons à nos clients et aux parties intéressées.</p> <p>Mettre en œuvre le projet « Colloques ».</p> <p>Élaborer les attentes pour les stratégies de développement durable de 2006-2009.</p>	<p>Utilisant 2000 comme année de base, nous augmenterons les indicateurs suivants d'ici le quatrième trimestre de 2006 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de parlementaires qui connaissent les activités de la commissaire • Nombre d'audiences parlementaires (annuellement) où nous témoignons sur des questions environnementales • Nombre de pétitions en matière d'environnement que nous recevons (annuellement) • Nombre de demandes de renseignements du public que la commissaire reçoit (annuellement) • Nombre de fois où les médias parlent de la commissaire ou de nos travaux liés à l'environnement

Indicateurs sur lesquels nous exerçons une influence	Cibles sur lesquelles nous exerçons un contrôle	Objectifs ou mesures sur lesquels nous exerçons un contrôle	Cibles sur lesquelles nous exerçons un contrôle
<p>Objectifs sur lesquels nous exerçons une influence</p> <p>Des progrès sont accomplis en ce qui concerne un plan d'action du gouvernement fédéral visant la réalisation du Plan de mise en œuvre de Johannesburg au Canada.</p> <p>Des progrès sont accomplis en matière de développement durable.</p> <p>Logique</p> <ul style="list-style-type: none"> Le principal résultat du Sommet mondial sur le développement durable, soit le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, représente l'engagement le plus récent du Canada à l'égard du développement durable. La commissaire a demandé au gouvernement fédéral d'élaborer un plan d'action pour le Canada. Au cours des prochaines années, la commissaire exercera son influence en vérifiant les ministères et organismes fédéraux concernés et en faisant rapport annuellement au Parlement sur les progrès accomplis. Nous prévoyons que les parlementaires, quant à eux, tiendront compte de nos rapports dans leurs activités de surveillance. Cela devrait aider à faire connaître les progrès accomplis en matière de développement durable. 	<p>Promouvoir la mise en œuvre des engagements internationaux du gouvernement fédéral.</p>	<p>Nous surveillerons les mesures prises par le gouvernement fédéral en vue de réaliser le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et nous ferons rapport sur les progrès qu'il aura accomplis.</p>	<p>Progrès accomplis par le gouvernement fédéral dans la mise en œuvre de certains engagements pris au Sommet mondial sur le développement durable.</p> <p>À compter de 2004</p>